

Séance du 27 mars 2009

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, convoqué le 20 mars 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Grenet, Maire-Président ; Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mmes Bisauta, Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Darmendrail, Castel, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau -Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Aguerre, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Etchegaray à Mme Lauqué ; M. Gouffrant à M. Jaussaud ; Mme Boé à Mme Chevrel ; Mme Chabaud-Nadin à M. Pommiez ; M. Lacassagne à Mme Darmendrail ; Mme Demont à M. Causse ; Mme Touraton à Mme Doucet-Joyé ; M. Etcheto à M. Aguerre.

ABSENTE : Mme Loupien-Suares.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

OBJET : CULTURE et PATRIMOINE - Convention d'occupation du centre d'activités socioculturelles dédié à la pratique du chant, de la musique et de la danse basques au profit de l'association Orai-Bat

Monsieur le MAIRE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Attachée au développement et à la promotion de la culture basque, la ville de Bayonne a fait le choix de construire un centre dédié à la pratique du chant, de la musique et de la danse basques.

Ce nouvel équipement a pour objectif la préservation et la valorisation de ce patrimoine en permettant, d'une part, l'organisation d'actions de formation nécessaires à sa transmission et, d'autre part, des activités de création et la diffusion de spectacles.

La ville de Bayonne a décidé, en cohérence avec sa politique de développement et de valorisation du quartier Saint-Esprit, d'implanter cet équipement sur le site des anciens abattoirs, rue Charles Floquet à Saint-Esprit.

Il a été convenu lors du conseil municipal du 27 juillet 2006 que l'association Orai-Bat, dont les locaux rue Benoît Sourigues ne répondaient plus aux normes de sécurité, bénéficierait de cette structure et ferait vivre dans le cadre de ses statuts et de ses activités, cet équipement destiné à devenir un centre de ressources ouvert aux autres associations bayonnaises œuvrant dans ce domaine.

Les travaux de construction de ce nouvel ensemble immobilier étant aujourd'hui terminés, il peut maintenant recevoir les activités de ladite association.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du Centre Culturel par l'association Orai-Bat d'une durée d'un an renouvelable de manière expresse sur la base du projet ci-annexé.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.